

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)



GOLFE DE
SAINT-TROPEZ
HORIZON
2030

Créer des richesses à partir des atouts du territoire

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez s'attache à se construire une nouvelle image dynamique ancré sur ses atouts naturels d'une part mais également touristiques et économiques. On peut ainsi évoquer le numérique, le littoral, le Massif des Maures, les cœurs de villes et villages, les équipements touristiques... Autant d'atouts qui font du Golfe de Saint-Tropez un territoire attractif qui tend à devenir encore plus compétitif.

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCoT portera ainsi une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : **un besoin de vivre et travailler sur le Golfe de Saint-Tropez, le dynamisme des cœurs de villes et villages à l'année, mieux s'alimenter à travers le développement de filières locales...**

PROPOSITIONS

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'ambitions cohérentes avec les objectifs fixés.

Améliorer la connectivité du Golfe avec l'espace régional

La connectivité du territoire sous-tend plusieurs thématiques: l'accessibilité routière, le réseau interurbain, la desserte aérienne et la connexion numérique au service d'un « territoire intelligent ».

L'amélioration de ces connexions favorisera l'attractivité du Golfe de Saint-Tropez et sera un véritable soutien au développement économique.

➤ Le SCoT a pour objectif d'agir sur ces différentes thématiques dans une perspective qualitative, sans générer de nuisances contradictoires avec le caractère préservé et calme du Golfe.

Confirmer l'excellence touristique sur l'ensemble du Golfe, du littoral au massif des Maures

L'excellence touristique du Golfe de Saint-Tropez est aujourd'hui un atout connu et reconnu de tous. Pourtant, la multiplicité des pôles touristiques nécessite le renouvellement de l'offre combinant l'ensemble de ces secteurs : zone littorale et rétro-littorale, le massif des Maures...

➤ Le SCoT engage cette réflexion à l'échelle du territoire afin de révéler, valoriser et optimiser ce potentiel, dans le respect de l'environnement et des couloirs de biodiversité.

Renforcer les activités économiques annuelles

Le Golfe de Saint-Tropez regorge d'activités économiques et industrielles diverses qui doivent cohabiter.

➤ Le SCoT doit permettre d'identifier les espaces d'activités économiques, leur capacité d'accueil et encadrer leur densification.

Renouveler l'ambition agricole du territoire, vers un système alimentaire de proximité

➤ Le SCoT demande que des diagnostics sur les bassins agricoles soient réalisés. Cet éclairage participera de l'élaboration du projet économique du Golfe.

➤ Le SCoT entend également préserver le foncier agricole par la mise en place d'outils nécessaires à l'installation d'une économie agricole.

➤ Le SCoT est ainsi l'occasion de rassembler l'ensemble des acteurs de la filière agricole pour construire ce projet.

SCoT, PADD, DOO..

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de **développement durable**.

Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu lors du Conseil communautaire du 31 mai 2017, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) détermine les **orientations générales de l'organisation de l'espace**. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Issu pour une part de la concertation publique, des échanges avec les habitants et acteurs du territoire lors de rencontres citoyennes, le DOO a pour objectif de présenter des orientations au plus près des attentes et besoins des riverains et **construire un territoire** qui leur ressemble.

ORIENTATIONS

Le DOO fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de valorisation des atouts du territoire du Golfe de Saint-Tropez :

- › Renforcer la connexion du Golfe de Saint-Tropez avec l'espace régional
- › Développer une réflexion stratégique autour de la construction d'une politique touristique combinant le littoral et le rétro-littoral
- › Affirmer des « produits » touristiques à l'échelle globale du territoire pour une valorisation touristique à l'année
- › Créer les conditions favorables à l'émergence et au renforcement des coopérations économiques régionales
- › Réaffirmer le rôle des cœurs de villes et des villages dans l'armature économique et commerciale territoriale
- › Réserver du foncier économique spécifique pour les activités non admissibles dans les centralités au sein d'un réseau de 11 zones d'activités économiques
- › Définir une stratégie d'accueil des activités commerciales à l'échelle du SCoT
- › Construire un projet agricole de territoire ancré sur les nouvelles valeurs agricoles (proximité, qualité, environnement...)
- › Définir un cadre général pour assurer et accompagner le développement des exploitations agricoles

Le développement des espaces d'activités économiques et la valorisation des atouts du territoire doivent intégrer les principes de qualité d'aménagement concourant à une meilleure intégration urbaine et environnementale. Ils participent de l'image qualitative du territoire.

Renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes

En matière d'attractivité économique, il est essentiel de créer les conditions les plus favorables à la concentration et à la diversification des activités commerciales et artisanales.

Le SCoT propose :

- un **accès facilité aux centres** : développement de l'offre des transports en commun et d'une politique tarifaire judicieuse, aménagement de parkings relais en périphérie, sécurisation des pistes cyclables...
- la réappropriation de l'espace public : aménagement de places urbaines qualitatives garantissant un **confort d'usage** (mobiliers urbains, végétalisation, nouveaux services...);
- la création de lieux spécifiques à usage économique et commercial, à l'image de **grandes rues et places commerçantes** (rénovation et réhabilitation des rez-de-chaussée);
- la **pérennisation de ces activités** notamment via la perméabilité du foncier encadrant ces espaces commerciaux et économiques.

Prochaines étapes

Exposition publique

Finalisation du document

Consultations : PPA / Conseils municipaux

Scot exécutoire sous deux mois

2018

2019



On est ici

Bilan de concertation

Arrêt du SCoT

Enquête publique

Approbation du SCoT

Mise en compatibilité des PLU si nécessaire (1 à 3 ans)

Concertation

Pour qui ?

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire

Habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?



› Lettres d'information



› Exposition publique



› Registre

Pour en savoir plus



Cartes et documents du SCoT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr



12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER
LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE
RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME